



Construction sur terrain familial

Par **cyril61300**, le **27/07/2015 à 16:15**

Bonjour, je viens à vous pour quelques renseignements si possible. Ma conjointe à ces parents qui ont un terrain et ils veulent lui donner et on voudrait construire une maison dessus. J'ai lu que la maison ne m'appartiendrait pas car le terrain serait à ma conjointe. Je voudrai savoir dans quel conditions la maison pourrait nous appartenir.(existe t il des conditions ou des clauses pour qu'elle garde son terrain à son nom et la maison à nos deux noms) Et une autre question en cas de séparation si le terrain lui appartient, si on me refuse l'accès au terrain est ce que je pourrai quand même rentrer dans la maison. Et même problème en cas de séparation la vente se passerait comment. C'est une question assez tordu mais je me suis déjà fait avoir une fois je veux bien me renseigner avant d'entreprendre quoique ce soit. Merci d'avance pour les réponses futurs apportées. Cordialement